

## CITÉ DE DORVAL

Le 29 août 2023

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 28 août 2023, à 19 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général  
Me Chantale Bilodeau, Greffière et Directrice des affaires publiques  
Me Julia Levitin, Greffière adjointe

---

## **CM2308 333**

### **1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 28 août 2023, suite au report des points suivants :

**4.20** - Autorisation de signature d'une entente pour le magasin d'équipements sportifs et aiguisage de patins (Pro-Shop) à l'aréna Edgar Rouleau

**4.21** - Autorisation de signature d'une entente pour la concession alimentaire de l'aréna Edgar Rouleau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2308 334**

### **1.2 Période de questions et réceptions des requêtes**

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à [www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal](http://www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal).

1. Un résident de l'avenue Lepage adresse des questions concernant : 1) le passage des autobus scolaires en hiver et la construction sur **Lepage**; 2) les **vélos** sur chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore; et 3) remercie le conseil pour le **parc St-Charles**.
2. Une résidente de Pointe-Claire adresse des questions concernant la **vérification des antécédents judiciaires**.
3. Une résidente de l'avenue Boylan adresse des questions concernant : 1) les services professionnels pour la rédaction des plans et devis en matière de

**démolition et reconstruction de la toiture** du complexe aquatique et sportif de Dorval; et 2) la rénovation de la **piscine Ballantyne**.

4. Un résident de l'avenue Roy adresse une question concernant la **patinoire extérieure réfrigérée**.
5. Une résidente de l'avenue de l'Église adresse une question concernant l'installation d'un **frigo communautaire**.
6. Un résident de l'avenue St-Charles adresse des questions concernant : 1) la circulation et le stationnement des véhicules au bout de **St-Charles**; et 2) la marina **Pointe-Picard**.
7. Un résident de l'avenue Dawson adresse des questions concernant : 1) **l'état des routes** et le danger pour les cyclistes; 2) les **logements abordables**; et 3) les ralentisseurs au **parc Jean-Paul Bernier**.
8. Un résident de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot adresse des questions concernant une infraction au **Règlement de zonage**.
9. Un résident de l'avenue Neptune adresse des questions concernant : 1) les murs de pierre du **domaine McEachran**; et 2) l'étude sur la condition du bâtiment de la **résidence « Quatre Vents »**.
10. Une résidente du croissant McNicoll adresse des questions concernant les **berges du lac Saint-Louis** et l'application des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation.
11. Un résident de Vaudreuil-Dorion adresse des questions concernant les **nanoparticules de noir de carbone**.
12. Un résident de l'avenue Saint-Charles adresse des questions concernant : 1) la transparence dans la rédaction des **procès-verbaux** et certains points apparaissant à l'ordre du jour; 2) l'édition de l'enregistrement d'une **séance du conseil**; et 3) les **futurs projets immobiliers** à Dorval et les promoteurs qui seront impliqués dans ces projets.
13. Une résidente du cercle Handfield adresse des questions concernant : 1) les services professionnels pour la rédaction des plans et devis en matière de **démolition et reconstruction de la toiture** du complexe aquatique et sportif de Dorval; 2) l'autorisation de signature de demandes d'aide financière dans le cadre du **virage vert** de la Cité de Dorval; et 3) les services professionnels dans le cadre de la **rédaction d'un nouveau règlement sur les PIIA**.
14. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore adresse des questions concernant : 1) la **rédaction d'un nouveau règlement sur les PIIA**; et 2) le **parc St-Charles** ainsi que la répercussion des travaux sur le voisinage.
15. Une résidente de l'avenue Montigny adresse des questions concernant : 1) les **consultations publiques**; 2) les délinéateurs des **pistes cyclables sur Dawson**; et 3) le **marquage** des rues.

---

Le conseiller Brault demande la parole et exprime son point de vue relativement à la présence de bollards le long de certains tronçons de la piste cyclable sur Dawson;

Le conseiller Trudeau demande la parole et fait mention que les bollards seront enlevés suivant l'accord du MTQ;

---

## **CM2308 335**

### **2.1 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 17 juillet 2023**

Attendu que le procès-verbal de la séance du 17 juillet a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'approuver le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2308 336**

### **2.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction de la greffière – Résolution CM2307 311**

Attendu que la résolution CM2307 311 adoptée à la séance du conseil tenue le 17 juillet 2023 comportait une erreur à la face même et que la greffière peut alors procéder à la correction et en faire rapport au conseil à la séance qui suit;

Est déposé, le procès-verbal de correction de la résolution CM2307 311 de la greffière conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

## **CM2308 337**

### **3.1 Règlement de délégation - Dépôt des rapports de décisions déléguées**

Est déposé pour l'information des membres du conseil le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 5 juillet au 14 août 2023 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005.

---

## **CM2308 338**

### **4.1 Fourniture, plantation et entretien d'arbres - Institutions, commerces et industries (ICI) – Second contrat de trois ans**

Attendu que la Cité de Dorval souhaite, via son projet de plantation et d'augmentation de la canopée sur son territoire, planter dans un avenir proche environ mille (1 000) arbres supplémentaires dans le secteur des Industries, commerces et institutions (ICI);

Attendu qu'un premier contrat a été approuvé par la résolution du conseil CM2208 375, pour un projet de plantation de 350 arbres, réparti sur trois ans;

Attendu que dans le but de poursuivre son mandat de réduire les îlots de chaleur et d'améliorer le taux de couverture de la canopée urbaine, la Cité de Dorval désire octroyer un deuxième contrat réparti sur trois ans, pour la fourniture, la plantation et l'entretien de 350 arbres;

Attendu qu'un appel d'offres public TP2023-17 a été lancé le 8 juin et que quatre fournisseurs ont déposé des soumissions;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Construction Vert Dure inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'environ 350 arbres sur le territoire de Dorval, pour une période de trois ans, au montant global de 354 115,94 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 29 juin 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 54 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2308 339**

##### **4.2 Abrogation de la résolution CM2306 256 du 19 juin 2023 – Location d'une fourgonnette allongée pour la Division de la menuiserie**

Attendu qu'un bon de commande pour la location d'une fourgonnette allongée pour la Division de la menuiserie a été autorisé par la résolution CM2306 256 du 19 juin 2023;

Attendu que le bon de commande n'a pas été émis à la suite d'une réévaluation des besoins et à la livraison de certains véhicules en commande;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'abroger la résolution CM2306 256 qui avait été adoptée le 19 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2308 340**

##### **4.3 Location de camions 10-12 roues avec opérateurs pour le transport en vrac de la neige pour 2023-2024**

Attendu qu'un appel d'offres public TP2023-10 a été lancé le 25 mai 2023 pour le transport de neige en vrac pour la saison 2023-2024;

Attendu qu'une seule entreprise a déposé une soumission, laquelle est conforme;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise CWI-Roxboro (entreprise conjointe), pour la location de camions 10-12 roues avec bennes basculantes, incluant les opérateurs, au montant global de 754 094,28 \$ TTC, pour le transport de la neige en vrac pour la saison hivernale 2023-2024, conformément à sa soumission ouverte le 6 juillet 2023, ce contrat étant assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune.

Imputation : Poste budgétaire 02 330 00 516

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2308 341**

##### **4.4 Fourniture sur demande de vêtements de travail pour les employés cols bleus – Renouvellement 2023-2024**

Attendu que la résolution CM2009 326 du conseil municipal accordait un contrat initial en 2020, assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune, à l'entreprise Promotion Plus, le groupe d'importation et de distribution Hugo inc., pour la fourniture sur demande de vêtements de travail pour les employés cols bleus;

Attendu que la résolution CM2107 268 du conseil municipal autorisait la première année d'option de renouvellement à l'entreprise Promotion Plus, au montant global de 27 616,05 \$ TTC, pour la saison 2021-2022;

Attendu que la résolution CM2207 323 du conseil municipal autorisait la deuxième année d'option de renouvellement à l'entreprise Promotion Plus, au montant global de 29 466,32\$ TTC, pour la saison 2022-2023;

Attendu que le Service des travaux publics étant toujours satisfait des services rendus par l'entreprise Promotion Plus désire exercer la troisième année d'option de renouvellement pour la saison 2023-2024;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

**IL EST RÉSOLU:**

De renouveler, pour une troisième année d'option, le contrat TP2020-15 accordé à l'entreprise Promotion Plus, le groupe d'importation et de distribution Hugo inc., pour la fourniture sur demande de vêtements de travail pour les employés cols bleus de la Cité de Dorval, pour la saison 2023-2024, au montant de 29 653,29 \$ TTC, ajusté selon l'indice des prix à la consommation.

Imputation : Poste budgétaire 02 320 10 650

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2308 342**

### **4.5 Renouvellement annuel des licences Microsoft 365**

Attendu que trois entreprises avaient répondu à l'avis public d'appel d'offres TI2021-03 pour la fourniture de licences Microsoft 365 tel qu'il appert de la résolution CM2106 229;

Attendu que lors de la séance du 21 juin 2021, la Cité de Dorval a octroyé le contrat à l'entreprise Informatique Amerix, plus basse soumissionnaire conforme, au montant de 48 417,54 \$ TTC pour une période d'un an, incluant quatre options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu que l'abonnement à Microsoft 365 doit être renouvelé chaque année afin de permettre l'utilisation du service de messagerie Microsoft et des produits Microsoft Office et qu'il y a lieu d'exercer la deuxième option de renouvellement;

Attendu que des ajustements pourraient être requis en cours d'année en fonction du nombre d'utilisateurs ou du niveau d'utilisation des logiciels pour répondre aux besoins de la Cité de Dorval qui se manifesteraient en cours de contrat;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser le renouvellement, pour la deuxième année d'option, du contrat octroyé à l'entreprise Informatique Amerix, Corporation Amerix inc., pour la fourniture d'abonnements annuels du progiciel Microsoft 365 pour 2023-2024, incluant les différents lots du manufacturier Microsoft, au montant de 48 417,54 \$ TTC, tel que détaillé dans sa soumission ouverte le 1er juin 2021; et

D'autoriser une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ pour couvrir les ajustements du nombre d'utilisateurs qui pourraient être requis en cours de contrat pour une enveloppe totale de 53 417,54 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 02 130 50 730

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2308 343**

##### **4.6 Fourniture de sacs en papier pour la collecte de feuilles – Automne 2023**

Attendu que chaque année, la Cité de Dorval distribue des sacs en papier aux citoyens pour la collecte de feuilles;

Attendu qu'une demande de prix a été envoyée à deux entreprises et qu'une seule a soumissionné;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Sac Au Sol inc., pour la fourniture de 20 250 sacs en papier pour la collecte de feuilles pour la saison d'automne 2023, au montant global de 16 879,76 \$ TTC, conformément à sa soumission du 7 août 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 452 35 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2308 344**

##### **4.7 Travaux d'entretien annuel sur les deux surfaceuses des arénas Edgar Rouleau et Westwood**

Attendu que les surfaceuses Zamboni des arénas Edgar Rouleau et Westwood doivent être en bonne condition pour débiter la saison et y demeurer fiables durant toute l'année;

Attendu que suivant les inspections annuelles 2023, ces véhicules requièrent quelques réparations et le remplacement de certaines pièces avant le début de la saison des glaces;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des frais de réparation de l'entreprise Robert Boileau inc., pour des travaux et des pièces de remplacement sur les surfaceuses Zamboni, au montant global de 24 168,25 \$ TTC, conformément à ses soumissions du 11 juillet 2023.

Imputation : Postes budgétaires 02 701 32 534 et 02 701 34 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2308 345**

#### **4.8     Projet de réfection du mur nord à l'hôtel de ville – Conciliation budgétaire suite à la résiliation du contrat**

Attendu qu'à sa séance du 15 mars 2021, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise Les Constructions GMP inc., dans le cadre du projet de réfection des façades et réaménagement intérieur de l'hôtel de ville, au montant global de 779 692,83 \$ TTC;

Attendu que ledit contrat a été résilié en raison des manquements de l'entrepreneur GMP dans l'exécution des travaux;

Attendu que la Cité de Dorval a dû compléter elle-même les travaux restants ou déficients par l'entremise de fournisseurs embauchés directement par la Cité de Dorval;

Attendu que la partie des travaux exécutés par l'entrepreneur doit lui être payée;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser un montant additionnel de 51 393,85 \$ TTC au contrat octroyé à GMP Construction, suite à la conciliation budgétaire des avenants survenus lors du projet et suite à la résiliation de son contrat qui a engendré des coûts additionnels pour la Cité.

Imputation : Poste budgétaire 23 020 12 000, projet 2023-17 financé par une affectation des activités de fonctionnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CM2308 346**

#### **4.9     Services professionnels – Contrôle de la qualité des matériaux et caractérisation des sols - Reconstruction de conduites d'égout pluvial et de construction d'ouvrages de rétention des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> avenues, ainsi que des avenues Roy et Lepage**

Attendu que le contrat IM2023-10 pour des travaux de reconstruction de conduites d'égout pluvial et de construction d'ouvrages de rétention des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> avenues, ainsi que des avenues Roy et Lepage a été octroyé à la séance du 19 juin 2023;

Attendu que dans le cadre de ce projet, le Service du génie doit s'assurer de la qualité des matériaux et de leur mise en place ainsi que de caractériser les sols en place;

Attendu que trois entreprises ont été invitées à répondre à la demande de prix IM2023-10lab pour les services de contrôle de qualité des matériaux dans le cadre du projet IM2023-10;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

De retenir les services professionnels de l'entreprise Laboratoire GS inc., seul soumissionnaire à avoir fourni un prix et conforme, pour effectuer le contrôle de la qualité des matériaux et de la caractérisation des sols dans le cadre du projet de reconstruction de conduites d'égout pluvial et de construction d'ouvrages de rétention des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> avenues, ainsi que des avenues Roy et Lepage, pour un montant global de 65 644,98 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 9 août 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 050 20 000, projet 2020-02, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2308 347**

**4.10 Services professionnels dans le cadre de la rédaction d'un nouveau règlement PIIA.**

Attendu que la Cité de Dorval Cité de Dorval souhaite procéder à une refonte complète du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que la Cité de Dorval a la volonté, avec ce règlement, de mieux guider et encadrer l'approbation des nouveaux projets;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite renouveler l'approche d'approbation qualitative des projets afin de mieux préserver les aménagements des quartiers et des milieux de vie, et mettre en valeur les éléments identitaires pittoresques de son paysage, marqués par la présence de l'eau, des espaces boisés, du patrimoine villageois et de l'architecture;

Attendu qu'une seule entreprise conforme a répondu à l'avis public d'appel d'offres AU2023-01 pour un mandat de services professionnels dans le cadre de la refonte complète du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

**IL EST RÉSOLU:**

De retenir les services de l'entreprise Stantec Experts-conseils ltée, seule soumissionnaire conforme, pour accompagner la Cité de Dorval dans la rédaction d'un nouveau règlement PIIA, au montant global de 114 975 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 26 juillet 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 610 10 411.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Le conseiller Brault vote contre cette motion

---

**CM2308 348**

**4.11 Autorisation de signature d'un bail entre la Cité de Dorval et le Musée d'histoire et du patrimoine de Dorval**

Attendu que le Musée d'histoire et du patrimoine de Dorval occupe les locaux situés au 1850, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore depuis le 18 mai 2002;

Attendu que la Cité de Dorval et le Musée d'histoire et du patrimoine de Dorval conviennent d'officialiser leur entente de location d'espaces pour les activités du Musée;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, un bail entre la Cité de Dorval, comme locateur, et le Musée d'histoire et du patrimoine de Dorval, comme locataire, pour la location d'espaces situés au

1850, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, à Dorval, le tout selon les termes et conditions apparaissant à l'entente jointe au dossier décisionnel 2023-08-015289; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2308 349**

**4.12 Services professionnels en gestion contractuelle et rédaction d'appel d'offres**

Attendu que les services d'une entreprise ayant de l'expérience dans la gestion contractuelle en milieu municipal et la rédaction d'appels d'offres sont requis pour répondre aux besoins de la Division des ressources matérielles;

Attendu que l'appel d'offres public sur invitation RM2023-01 a été lancé auprès de deux entreprises, et qu'une des deux entreprises s'est désistée;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services de l'entreprise TELCEL INC., seule soumissionnaire conforme, pour des services de gestion contractuelle et de rédaction d'appels d'offres, au montant global de 34 515,49 \$ TTC conformément à sa soumission ouverte le 9 août 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 320 22 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2308 350**

**4.13 Travaux de conception-construction d'un « skateparc »**

Attendu que la Cité de Dorval souhaite mener à terme le projet de conception-construction d'un « skateparc » sur le côté sud de Dawson, en face du complexe aquatique et sportif de Dorval;

Attendu que la Cité de Dorval a coordonné la conception préliminaire avec l'association de skateboard de Montréal;

Attendu que l'appel d'offres IM2023-11 a été lancé pour des travaux de conception-construction d'un « skateparc » et qu'une seule entreprise a déposé une soumission;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services de l'entreprise Lanco Aménagement inc., seul soumissionnaire et conforme, pour des travaux de conception-construction d'un « skateparc », au montant global de 2 384 006,63 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 8 août 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2023-11, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2308 351**

### **4.14 Autorisation de signature d'une entente de partage des responsabilités relatives aux travaux civils dans le cadre du projet de revitalisation du chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore entre les avenues Dorval et Saint-Charles**

Attendu que la Cité de Dorval prévoit effectuer un projet de réaménagement urbain du chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore entre les avenues Dorval et Saint-Charles, incluant un volet d'enfouissement du réseau électrique aérien;

Attendu qu'afin de pouvoir bénéficier d'une subvention d'Hydro-Québec pour le volet enfouissement du réseau électrique, la Cité et les entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés (Hydro-Québec, Bell et Vidéotron) doivent signer l'entente no. EI20IM22725435 relativement au partage des responsabilités relatives à la réalisation de l'ingénierie des ouvrages de génie civil des réseaux de distribution câblés et concernant le rôle des partenaires, et que cette entente est nécessaire avant que s'amorce l'ingénierie du volet d'enfouissement des réseaux électriques aériens;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, une entente de partage des responsabilités relatives à la réalisation de l'ingénierie des ouvrages de génie civil des réseaux de distribution câblés dans le cadre du projet de revitalisation du chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore entre les avenues Dorval et Saint-Charles, le tout selon les termes et conditions de l'entente jointe au dossier décisionnel 2023-08-015297; et

D'autoriser le directeur du Service du génie à agir pour et au nom de la Cité de Dorval, relativement à toute question découlant de la présente entente ou toute signature de documents administratifs qui pourrait être requise en application des termes et conditions de la présente entente et pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2308 352**

### **4.15 Engagement financier à l'estimation budgétaire de Vidéotron dans le cadre du projet de revitalisation du chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore entre les avenues Saint-Charles et Dorval**

Attendu que dans le cadre du projet de réaménagement urbain du chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore entre les avenues Dorval et Saint-Charles, un enfouissement des lignes aériennes électriques est prévu;

Attendu qu'afin de pouvoir bénéficier d'une subvention d'Hydro-Québec pour le volet d'enfouissement du réseau électrique aérien, la Cité et les entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés doivent signer l'entente *Partage des responsabilités relatives aux travaux civils* concernant le rôle des partenaires (Cité de Dorval, Hydro-Québec, Vidéotron et Bell) et que cette entente est nécessaire avant que s'amorce l'ingénierie du volet d'enfouissement des lignes (Dossier décisionnel 2023-08-015297);

Attendu que Vidéotron signera l'entente de partage des responsabilités seulement après que la Cité de Dorval aura approuvé l'estimation des coûts de conception et de construction soumis par Vidéotron le 12 février de 2021 et que la Cité devra transmettre à ce dernier une copie numérisée du bon de commande;

Attendu que l'estimation des coûts de Vidéotron est au montant de 501 230,35 \$ TTC;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement d'un montant de 501 230,35 \$ TTC à Vidéotron pour les travaux de conception-construction (volet électrique) de son réseau dans le cadre du projet de la revitalisation du chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore entre les avenues Saint-Charles et Dorval afin que ce partenaire signe l'entente *Partage des responsabilités relatives aux travaux civils* concernant le rôle des partenaires (Cité de Dorval, Hydro-Québec, Vidéotron et Bell).

Imputation : Poste budgétaire 23 040 90 000, projet 2020-19, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2308 353**

##### **4.16 Services professionnels pour la rédaction des plans et devis – Démolition et reconstruction de la toiture du complexe aquatique et sportif de Dorval**

Attendu que la toiture du complexe aquatique et sportif de Dorval (CASD) présente des vices de construction et qu'il est recommandé par nos experts de la démolir et de la reconstruire;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services de l'entreprise Englobe pour préparer les plans et devis et les documents d'appels d'offres pour les travaux correctifs au parapet, aux murs et au système de toiture du CASD, pour un montant global de 67 145,40 \$ TTC, conformément à sa soumission du 11 août 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 12 000, projet 2023-28, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2308 354**

##### **4.17 Fourniture d'une surfaceuse à glace au gaz propane avec cabine**

Attendu qu'une entreprise a répondu à l'appel d'offres public TP2023-09, pour la fourniture d'une surfaceuse à glace au gaz propane avec cabine;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Robert Boileau inc., seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'une surfaceuse à glace au gaz propane avec cabine, au montant global de 198 743,61 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 24 avril 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 040 14 000, projet 2023-25, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Brault vote contre cette motion

---

**CM2308 355**

**4.18 Contrat de conception, construction et mise en service d'une patinoire extérieure réfrigérée et recouverte**

Attendu qu'afin de bonifier les équipements et les services offerts à ses citoyens, le Service des ressources matérielles est allé en appel d'offres public le 1<sup>er</sup> juin 2023 pour mener à terme le projet de conception, construction et mise en service d'une patinoire extérieure réfrigérée et recouverte;

Attendu que deux entreprises ont répondu à l'avis public d'appel d'offres IM2023-02 pour ce contrat de conception, construction et mise en service d'une patinoire extérieure réfrigérée et recouverte;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services de Les Entreprises QMD inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation des critères de sélection en comité de sélection, pour un montant total de 9 090 370,47 \$ TTC, incluant l'option 1 pour la fourniture et l'installation de panneaux solaires, conformément à sa soumission ouverte le 20 juillet 2023.

Imputation : Postes budgétaires 23 080 12 000 (2 341 769,37 \$ TTC), 23 080 16 000 (1 070 819,38 \$ TTC) et 23 080 90 000 (5 677 781,72 \$ TTC), projet 2021-25, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Brault vote contre cette motion

---

**CM2308 356**

**4.19 Travaux de réhabilitation du parc Neptune**

Attendu que dans son plan de réfection des parcs, la Cité de Dorval a choisi de réhabiliter le parc Neptune en 2024, afin de changer les modules de jeux pour les enfants pour s'adapter aux nouvelles tendances en termes de jeux de parcs et de répondre davantage aux besoins du quartier;

Attendu que l'appel d'offres public LC2023-03 a été lancé le 11 mai 2023 et que quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour des travaux de rénovation et nouveaux modules de jeux pour ce parc;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services de l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc., entreprise ayant obtenu le meilleur pointage, pour les travaux de réhabilitation du parc Neptune, au montant global de 762 209,78 \$ TTC conformément à sa soumission ouverte du 20 juillet 2023;

Imputation : Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2023-27, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2308 357**

**4.20 Services professionnels - Mandat de recrutement - Directeur(trice) des Affaires publiques et du Greffe**

Attendu que suite à l'annonce du départ à la retraite de la directrice des Affaires publiques et du Greffe, nous devons procéder au comblement du poste;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services de la firme Talinko inc. pour le mandat de recrutement, au montant de 24 500 \$ TTC, conformément à l'offre de service présentée le 26 juin 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 160 00 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2308 358**

**5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées**

Est soumise, pour l'information du conseil, la liste des dépenses autorisées, du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2023, en vertu de l'article 7.4 du règlement RCM-30-2009.

---

**CM2308 359**

**5.2 Approbation de virements budgétaires**

Attendu que des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les virements aux postes budgétaires tels que décrits au dossier décisionnel 2023-08-012583.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2308 360**

**5.3 Dons et souscriptions**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière aux organismes suivants :

- Les Anciens de Dorval au montant de 200 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340;
- Les Danseurs au montant de 200 \$ à imputer au poste budgétaire 02 190 00 996.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Brault vote contre cette motion

---

#### **CM2308 361**

##### **5.4 Autorisation de dépenses de réclamations**

Attendu que le Service des affaires publiques et du greffe a procédé à l'étude de diverses réclamations en collaboration avec les services concernés;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des réclamations décrites au rapport de la greffière pour la période du 5 juillet au 14 août 2023 et totalisant 311,11 \$ non taxable.

Imputation : Poste budgétaire 02 190 00 995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2308 362**

##### **5.5 Demande de soutien financier au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité**

Attendu qu'en vertu de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2023-2024), la Cité de Dorval peut soumettre des demandes de soutien financier à la Ville de Montréal;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la Division de l'assistance communautaire à soumettre une demande de prolongation de soutien financier en vertu de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2023-2024) administrée par la Ville de Montréal, afin que le camp de jour Dorval, l'Équipe Entreprise et AJOI reçoivent des prolongations de subventions pour financer leur projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2308 363**

##### **5.6 Disposition de biens meubles – Équipement, véhicules et accessoires**

Attendu que la Politique sur l'aliénation et la disposition des biens meubles a été adoptée par le Conseil à sa séance du 18 avril 2016;

Attendu que l'optimisation des espaces d'entreposage de la Cité de Dorval est la responsabilité de chacun des services;

Attendu que différents services veulent se départir de biens meubles, d'équipement, de matériel roulant et d'accessoires qui ne sont plus requis, obsolètes, non conformes aux normes de sécurité ou qui ne répondent plus aux besoins de la Cité;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la demande de don de tatamis, qui ne sont plus utilisés, à l'organisme Judo-Québec;

D'autoriser la demande de don d'équipement de protection pour le taekwondo, incluant des casques, des plastrons ainsi que deux sacs de transport, au Centre de loisirs de Lachine;

D'autoriser la disposition des biens meubles énumérés dans le présent dossier décisionnel 2023-08-015268 par le biais du service d'appel d'offres du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le tout conformément à la Politique de disposition de biens de la Cité;

D'autoriser la disposition des articles qui ne répondent plus aux besoins des différents services, qui sont non conformes aux normes de sécurité, obsolètes, brisés ou invendus, de façon écoresponsable et conformément à l'énoncé de la Politique de disposition de biens de la Cité de Dorval; et

D'autoriser la cheffe de section - Ressources matérielles à prendre les mesures requises auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Imputation : Poste budgétaire 01 279 00 070.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Brault vote contre cette motion

---

## **CM2308 364**

### **5.7 Autorisation de signature de demandes d'aide financière dans le cadre du virage vert de la Cité de Dorval**

Attendu que les ministères et organismes gouvernementaux offrent des programmes d'aide financière aux municipalités pour l'achat de certains biens ou pour la réalisation de certains projets relatifs au virage vert des municipalités, incluant, mais sans s'y limiter, l'achat de véhicules électriques et accessoires;

Attendu que pour se prévaloir de ces programmes d'aide financière, une personne dûment autorisée de la Cité de Dorval doit signer un formulaire de demande d'aide financière ainsi que toute entente ou tout autre document requis dans le cadre de la demande;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le Directeur des services administratifs et trésorier de la Cité de Dorval à signer, pour et au nom de la Cité, tout formulaire de demande d'aide financière dans le

cadre des programmes offerts aux municipalités par les ministères et organismes gouvernementaux pour l'achat de véhicules électriques ou autres biens et accessoires en lien avec le virage vert de la Cité de Dorval; et

D'autoriser le Directeur des services administratifs et trésorier de la Cité de Dorval à signer toute entente ou tout document requis dans le cadre desdites demandes d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2308 365**

### **5.8 Création d'un comité sur les oiseaux**

Attendu que la protection de la biodiversité est un aspect important de la lutte contre les changements climatiques;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite former un comité sur les oiseaux dans le but de contribuer au bien-être et à l'amélioration des conditions de vie des oiseaux sur l'ensemble du territoire de Dorval;

Attendu que le comité sur les oiseaux travaillera en collaboration avec le comité sur l'environnement avec l'objectif d'obtenir et de maintenir la certification « Ville amie des oiseaux » de Nature Canada;

Attendu que le comité sur les oiseaux sera assujetti aux règles de régie interne énumérées dans le document intitulé « Règles de régie interne du comité sur les oiseaux »;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la création d'un comité sur les oiseaux pour contribuer au bien-être et à l'amélioration des conditions de vie des oiseaux et favoriser l'obtention et le maintien de la certification « Ville amie des oiseaux »;

Que ledit comité soit formé de représentants du conseil, d'un employé des loisirs et de la culture, de représentants de partenaires ainsi que de résidents; et

Que le conseil municipal exprime par la présente résolution son soutien à toute démarche visant à ce que la Cité de Dorval devienne une « Ville amie des oiseaux ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2308 366**

### **6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 14 août 2023**

Est déposé, le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 août 2023, dont copie a été remise à chaque membre du conseil.

---

## **CM2308 367**

### **6.2 Dépôt du rapport comparatif et liste des permis – Juillet 2023**

Sont déposés aux membres du conseil pour information, les documents suivants émis par la directrice de l'Aménagement urbain :

- Liste des permis généraux émis au mois de juillet 2023;
- Rapport comparatif progressif des permis émis pour le mois de juillet de 2022 et 2023.

---

## **CM2308 368**

### **6.3 Dépôt du procès-verbal du comité d'étude de démolition d'immeubles du 14 août 2023**

Est déposé, pour l'information des membres du conseil, le procès-verbal de la séance du 14 août 2023 du comité d'étude de démolition pour les immeubles suivants :

- 36-38, avenue Saint-Charles, cadastre 1 524 155;
- 1080, chemin Herron, cadastre 1 521 530;
- 189, avenue Lepage, cadastre 1 521 447;
- 760-766, avenue de l'Église, cadastre 1 523 158.

---

## **CM2308 369**

### **6.4 Approbation d'une demande de dérogation mineure – Lot 6 386 113**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été soumise pour le lot 6 386 113 situé sur le boulevard Saint-Régis, pour étude et approbation dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment d'entreposage libre-service;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise à réduire le nombre de cases de stationnement de 360 cases à 35 cases, pour permettre la construction d'un bâtiment d'entreposage libre-service, conformément aux documents déposés au soutien de la demande;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 4 juillet 2023, a procédé à l'étude de la demande et a recommandé son approbation;

Attendu que la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité;

Attendu qu'un avis public a été publié le 11 août 2023 conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'accorder la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro RCM-60A-2015, sur le lot 6 386 113 afin de réduire le nombre de cases de stationnement de 360 cases à 35 cases, pour permettre la construction d'un bâtiment d'entreposage libre-service, conformément aux documents déposés au soutien de la demande, et ce, conditionnellement à :

- l'ajout de six cases additionnelles en réserve aménagées sous forme d'espace vert;
- soumettre la phase 2 pour approbation par le conseil municipal une fois la vocation précisée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CM2308 370**

**8.1 Nomination d'un employé col bleu au poste permanent de journalier avec permis**

Attendu que M. Christopher Clément est à l'emploi de la Cité depuis le 22 janvier 2011 et qu'il a occupé diverses fonctions à titre d'employé col bleu temporaire pour le Service des travaux publics depuis le 4 août 2014;

Attendu qu'il est éligible au poste permanent de journalier avec permis;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la nomination permanente de M. Christopher Clément au poste de journalier avec permis au Service des travaux publics, et ce, à compter du 29 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2308 371**

**8.2 Confirmation de permanence au poste de coordonnateur en géomatique pour le Service du génie**

Attendu que M. Imad Lekouch a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de coordonnateur en géomatique au Service du génie;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 16 juillet 2023, la nomination permanente de M. Imad Lekouch au poste de coordonnateur en géomatique au Service du génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2308 372**

**8.3 Confirmation de permanence au poste d'électricien pour le Service des travaux publics**

Attendu que M. Étienne Courcy a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste d'électricien pour le Service des travaux publics;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 13 août 2023, la nomination permanente de M. Étienne Courcy au poste d'électricien pour le Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2308 373**

**8.4 Fin d'une période d'essai et cessation d'emploi**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser et entériner la fin de la période d'essai et la cessation d'emploi du salarié #956 en date du 7 août 2023, selon la recommandation signée par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2308 374**

**8.5 Fin d'une période d'essai et cessation d'emploi**

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser et entériner la fin de la période d'essai et la cessation d'emploi du salarié #29449 en date du 16 août 2023, selon la recommandation signée par le directeur général le 10 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2308 375**

**8.6 Embauche d'une directrice des communications et des relations avec les citoyens**

Attendu les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées en vue du comblement du poste de directeur(trice) des communications et des relations avec les citoyens;

Attendu les recommandations du Comité de sélection;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'embauche en vue de sa permanence de madame Annick Charest au poste de poste de directrice des communications et des relations avec les citoyens au plus tôt le 11 septembre 2023, sujet à une période de probation de six mois.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Brault vote contre cette motion

---

**CM2308 376**

**8.7 Autorisation de congédiement d'un employé**

Attendu la recommandation du directeur général en date du 25 août 2023 relativement à l'employé #29157;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser et entériner la suspension sans traitement et le congédiement de l'employé #29157, le tout selon la recommandation signée par le directeur général en date du 25 août 2023.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Brault vote contre cette motion

---

## **CM2308 377**

### **10.1 Levée de la séance**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

Que la séance soit et elle est levée à 21 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

MAIRE